



Construction en siège exploitation

Par **lucie32**, le **07/04/2009** à **17:15**

Bonjour,
Nous sommes agriculteurs et nous voulons actuellement construire une maison individuelle en tant que siège d'exploitation.
J'aurais voulu savoir si plus tard il était possible de la vendre (à n'importe qui, pas forcément à un agriculteur).
Et si mes enfants en héritent, s'il peuvent la vendre à n'importe quelle autre personne qui n'est pas agriculteur. Ou s'il la garde pourront-ils y faire des travaux tel qu'une piscine ou autre?
merci par avance

Par **Solaris**, le **07/04/2009** à **22:29**

Vous pouvez très bien déclarer votre exploitation agricole dans votre maison et effectuer les travaux de votre choix mais ils ne seront pas mis à la charge de l'exploitation.
Si vous vendez votre exploitation indépendamment de votre maison, il conviendra de s'assurer que l'acheteur procède bien au changement du siège du GAEC ou autre groupement.
Vous pourrez tout à fait séparer votre maison de l'exploitation mais par contre, et cela devient un problème comptable, vous risquez d'être assujéti au régime des plus values.